L'intérêt que portent les Canadiens à l'Amérique latine et aux Caraïbes s'est accru au fil des ans. Cet intérêt croissant reflète les énormes débouchés qu'offre la région et le rôle que le Canada peut et doit jouer dans son développement politique, économique et social. La participation élargie du Canada dans la région et dans le système interaméricain au cours de la dernière décennie et, notamment, dans le cadre du processus du Sommet, a éveillé une plus grande attention de la part de divers groupes de citoyens. La Déclaration, le Plan d'action et la Déclaration sur la connectivité du troisième Sommet des Amériques offrent un cadre au sein duquel les citoyens peuvent contribuer au processus de coopération et en profiter davantage.

Le Rapport souligne l'importance, tant au niveau national qu'hémisphérique, de promouvoir une plus grande transparence, de faire participer les acteurs non gouvernementaux que l'on désigne aussi sous l'appellation de société civile, et de renforcer le rôle joué par les parlementaires. Les recommandations du Comité permettent de faire le point sur la meilleure façon pour le Gouvernement de poursuivre le dialogue avec les citoyens, les parlementaires et avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Il insiste également sur la nécessité de parvenir à un équilibre entre les accords commerciaux internationaux et d'autres obligations internationales d'importance égale, notamment en matière de droits de la personne, d'environnement et de travail. Le Rapport recommande aussi l'adhésion du Canada à la Convention américaine relative aux droits de l'Homme. Il aide considérablement le Gouvernement, car il lui donne une occasion d'évaluer ses objectifs, de passer en revue les progrès accomplis et de déterminer les orientations futures. Le Gouvernement souscrit, de façon générale, aux recommandations du Comité, fidèle à sa stratégie de suivi du Sommet.

ÉQUILIBRER LES PRIORITÉS ET RATTACHER LES ENJEUX

(RECOMMANDATION 1)

TANT DONNÉ L'IMPORTANCE DU PROBLÈME QUE POSE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX DROITS DE LA PERSONNE, AUX NORMES DU TRAVAIL, À L'ENVIRONNEMENT ET À LA PROTECTION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE, ET ÉTANT DONNÉ QU'IL N'EXISTE PAS D'ENTENTE SUR LA QUESTION DE SAVOIR S'IL VAUT MIEUX ASSURER LE RESPECT DE CES OBLIGATIONS EN LES INTÉGRANT DANS LES ACCORDS COMMERCIAUX OU PAR D'AUTRES MOYENS, LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA S'INTERROGE SUR LA MEILLEURE FAÇON DE FAIRE RESPECTER CES OBLIGATIONS ET QU'IL PRÉSENTE SES CONCLUSIONS AU COMITÉ AVANT AVRIL 2002.»

